



FREDERIC LEFEBVRE,  
SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES  
ENTREPRISES, DU TOURISME, DES SERVICES, DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET DE LA CONSOMMATION  
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

<http://www.economie.gouv.fr>

Paris, le 12 mars 2012

**Discours de Frédéric LEFEBVRE**  
**Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes**  
**du Tourisme, des Services, des Professions Libérales et de la Consommation**  
**prononcé lors de la Clôture des Assises de l'Artisanat**  
**– Lundi 12 mars 2012 –**

Mesdames, Messieurs les artisans,

Cher Alain GRISET,  
Cher Jean LARDIN,

Permettez-moi d'abord de vous dire le plaisir qui est le mien de clôturer, alors qu'a débuté la semaine de l'artisanat, ces Assises de l'artisanat au sein **des Ateliers Christofle, ce lieu chargé d'Histoire qui symbolise l'excellence des savoir-faire français dont les 250 métiers de l'artisanat assurent la richesse et la diversité.** Les Ateliers Christofle, c'est la quintessence d'un artisanat français forgé au fil des siècles par le rude labeur d'hommes et de femmes qui ont toujours su perpétuer les savoir-faire de leurs aînés et magnifier les traditions dont ils sont les garants. Si j'ai tenu à ce que nous soyons réunis dans cet écrin d'exception, c'est pour vous offrir la juste reconnaissance que vous méritez et rendre hommage à un artisanat dont la longue et belle Histoire se confond avec celle de la nation française.

**Les artisans ont en effet façonné nos paysages, construit nos cathédrales et nos villages, sauvé nos techniques culinaires et gastronomiques, enrichi nos arts, et au fond, donné à la France son identité profonde.**

**Souvenons-nous des maçons creusois immortalisés par nos livres d'Histoire : ce sont ces exilés de l'intérieur qui, des demeures bâties sur le plateau de Millevaches à la construction des splendides ouvrages du Paris imaginé par le baron Haussmann, ont fait la France telle que nous la connaissons, telle que nous la voyons et telle que nous la vivons aujourd'hui.**



**Souvenons-nous des hommes et des femmes qui animèrent, dès le Moyen-âge, les corporations des métiers de bouche et qui ont fait de notre cuisine la meilleure du monde ; ils ont donné à « l'art de vivre à la française » son charme inestimable.**

**Souvenons-nous des grandes figures qui ont bâti la réputation et la renommée de notre artisanat : l'ébéniste André-Charles [BOULLE], le céramiste Bernard [PALISSY], le pâtissier Antonin [CARÊME] ou le graveur Robert [NANTEUIL] ; ils sont tellement nombreux dans le vaste Panthéon de vos métiers qu'il me faudrait plus d'un discours pour tous les citer.**

**Mais, l'artisanat, ce n'est pas seulement ce glorieux passé qui fait notre fierté à tous !**

Mesdames, Messieurs les artisans,

Chers amis,

**Vous continuez d'innover, de vous projeter vers l'avenir, de réinventer vos métiers et d'animer nos territoires.** Tous les témoignages que nous avons entendus cet après-midi l'ont une nouvelle fois confirmé. Vous êtes, comme j'aime le dire, **les bâtisseurs de la France d'hier, d'aujourd'hui et de demain.** Ces Assises vous sont dédiées car vous êtes les piliers de la France forte : une France forte chez elle et forte dans le monde.

**En embrassant la carrière d'Artisan, vous avez choisi une vie de passion, une vie où l'on est maître de son destin, où l'on connaît le sens de son travail.**

**Mais par-delà leur charge symbolique et historique, ces Assises sont une occasion unique de mettre en œuvre des mesures concrètes pour « dessiner l'artisanat de demain » et créer les conditions d'une croissance durable. C'est la volonté du Président de la République.**

Vous le savez, **le Président de la République a fait de l'artisanat une priorité.** Depuis le début de son quinquennat, **il a demandé au Gouvernement d'agir sans relâche en votre faveur, c'est la mission qu'il m'a donnée en me nommant au Gouvernement.**

Vous nous aviez demandé de favoriser le **développement de l'apprentissage.** Nous l'avons fait avec la loi de juillet 2011 [proposition de loi de Gérard CHERPION] dont l'ambitieux objectif est d'atteindre les 800 000 apprentis en France à l'horizon 2015.

**Vous demandiez, depuis plus de 30 ans, que nous protégiions mieux les entrepreneurs individuels qui sont si nombreux à œuvrer dans l'artisanat. Nicolas Sarkozy l'a fait avec la création du statut de l'EIRL : grâce à lui, la faillite de l'entreprise ne sera plus synonyme de ruine familiale et de drames humains.**

**Vous en avez assez de toute cette paperasserie qui empoisonne votre quotidien. J'ai il y a 15 jours fait adopter une loi de simplification administrative qui va rendre 1 milliard d'€ aux entreprises et vous libérer du fardeau de « l'impôt-papier » ; j'y reviendrai plus en détails.**

**Vous vouliez que la transmission des entreprises soit facilitée. Nous y avons contribué avec la mobilisation d'OSEO qui a accompagné 5 000 transmissions en 2010 [pour un montant de prêts garantis de 1,7 Md d'€] et la récente recapitalisation de la SIAGI [Cher Bernard STALTER].**

**Vous souhaitez pouvoir embaucher plus facilement. Le Président de la République a décidé de réactiver le dispositif zéro charge pour toute embauche d'un jeune de -26 ans en CDI ou CDD de plus d'un mois ou d'un apprenti. Il a aussi annoncé l'allègement des cotisations familiales pour vos salariés, au 1<sup>er</sup> octobre, à hauteur de 13Md€**

**Vous l'aurez compris, durant ces 5 ans, en étant aux côtés des artisans, le Président de la République a toujours voulu :**

- **Soutenir la France du travail, de l'effort et du mérite ;**
- **Soutenir la France qui crée de l'emploi, qui embauche et qui donne à notre jeunesse des perspectives d'avenir ;**
- **Soutenir la France des « battants de la crise » qui ont résisté dignement malgré la déferlante de difficultés qui se sont abattues sur notre pays, et qui auraient pu emporter notre cohésion nationale, notre modèle social et notre prospérité économique.**

**Le Président de la République s'est battu dans tous les sommets mondiaux pour s'ériger en rempart face à la crise. Il l'a fait en pensant à la France des « anonymes » et des « invisibles » - les commerçants, artisans, professionnels libéraux et chefs d'entreprises -, cette France qui pendant trop longtemps a été oubliée par les responsables politiques. Pourquoi ? Parce que dans notre pays, durant des années, certains dirigeants ont considéré que ceux qui travaillent dur et créent de la richesse, sans se plaindre, méritent moins**

**que ceux qui s'agitent face aux caméras ou dans la rue, pour conserver leurs privilèges. Le Président de la République et le Gouvernement auquel j'appartiens ont voulu rompre avec cette injustice-là. Nous, nous avons voulu rendre la parole et la dignité à la « majorité silencieuse » contre la « minorité bruyante ».**

**C'est tout le sens de ces Assises de l'Artisanat et des mesures que j'aurai le plaisir de vous annoncer dans quelques instants : continuer de vous soutenir et d'être à vos côtés car vous êtes tout sauf des privilégiés ; l'économie et la société françaises vous doivent beaucoup. Nous venons de célébrer le millionième artisan. Vous tous et vos salariés, hommes et femmes de valeurs, créent 300 milliards d'€ de richesse chaque année et sont indispensables à la nation.**

**Nous, nous n'avons pas l'intention de vous taxer de 1,7 milliard d'€ comme le propose le candidat socialiste à la présidentielle, François HOLLANDE, en augmentant les prélèvements des commerçants et artisans.**

**Une telle mesure n'est pas simplement injuste : elle dévalorise et elle décourage le travail au nom de considérations idéologiques d'un autre âge. Pire, je dirais qu'il s'agit d'une forme de mépris à l'endroit de tous ceux qui prennent des risques, travaillent dur et ne comptent jamais leurs heures. Vouloir vous taxer plus, c'est pénaliser directement vos activités et mépriser vos efforts. Une telle mesure est typique de cette élite, prétendument éclairée, qui vit en fait à l'ombre des réalités : la réalité des entreprises, la réalité du monde du travail et la réalité du terrain.**

**C'est tout l'inverse de la méthode qui est la mienne et que j'ai conduite en amont de ces Assises : « dialoguer avant », « dialoguer pendant », « dialoguer après », en contact direct avec les acteurs économiques. A l'instar des deux éditions des Assises de la Simplification [vous vous en souvenez, cher Alain GRISET], ou des Assises des Professions libérales, ces Assises de l'Artisanat ont été nourries des remontées du terrain. Durant 18 mois, j'ai sillonné la France pour dialoguer et échanger dans les ateliers, les chantiers, les boutiques, et coller au plus près de vos préoccupations quotidiennes. Fidèle à la démarche en laquelle je crois profondément, j'ai voulu rompre avec cette manie typiquement française qui consiste à vous imposer les vues de quelques technocrates en vous proposant des mesures tout droit sorties des tiroirs de l'administration.**

Au contraire, **les mesures que je vous propose aujourd’hui, ce sont les vôtres.** Elles concrétisent les engagements forts que nous avons pris tous ensemble – le Gouvernement, les organisations professionnelles et les artisans – **pour dessiner ensemble l’artisanat de demain.**

**Ces mesures, notre « objectif croissance », elles s’articulent autour de 3 axes, qui épousent les grands sujets d’avenir pour vos métiers, mais aussi pour la France :**

- « la création, l’accompagnement et le financement de l’entreprise artisanale »
- « la compétitivité et l’innovation »
- « l’attractivité de vos métiers, la formation et l’emploi ».

### **I°/ « La création, l’accompagnement et le financement de l’entreprise artisanale »**

Vous le savez, même si l’artisanat est la « **première entreprise de France** », il subsiste de véritables difficultés dans la création, l’accompagnement et le financement de vos entreprises.

Nous avons aujourd’hui **célébré la millionième entreprise artisanale**, ECOSTARNET, dirigée par Gilles [DRUT]: c’est un très beau symbole car un cap a été franchi. Mais je veux dire qu’il est nécessaire d’aller plus loin.

**La première des barrières pour les chefs d’entreprises ou les futurs créateurs, c’est souvent le manque d’information ou la difficulté à s’y retrouver dans l’ensemble des dispositifs existants.**

La première édition des Assises de la simplification, qui se sont tenues en avril 2011, ont en effet **révélé une forte attente des entreprises pour un accès simplifié aux aides de l’Etat**, des collectivités territoriales et des organismes publics. Plus de 6 000 aides sont en effet répertoriées, couvrant toutes les périodes de vie des entreprises.

C’est pourquoi il a été **décidé de créer un portail de référence pour l’information sur les aides publiques aux entreprises. Il sera accessible au public le 29 mars 2012** à l’adresse [www.economie.gouv.fr/aides-aux-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/aides-aux-entreprises) et donnera accès aux aides publiques de l’Etat à la création et à la reprise d’entreprise. Il sera étendu progressivement au cours du deuxième trimestre 2012 aux aides à l’innovation, à l’export et aux financements en fonds propres.

Comme je vous le disais en préambule, nous avons également souhaité, avec le Gouvernement, mieux protéger les entrepreneurs individuels : c'est tout le sens de la création de l'EIRL qui sépare le patrimoine de l'entreprise du patrimoine personnel. Cependant, il existait encore des difficultés d'ordre fiscal.

J'ai le plaisir de vous annoncer la **publication de l'instruction fiscale qui garantit la neutralité fiscale aux entrepreneurs en activités ; cela permettra au statut de l'EIRL de devenir le statut de référence pour tout artisan qui exerce seul.**

Depuis de très longues années, vous étiez nombreux à réclamer **un outil de financement de l'artisanat et du commerce de proximité dédié à la reprise et à la modernisation des entreprises.** Vous le marteliez encore, cher Jean [LARDIN] lors du congrès de l'UPA voilà quelques semaines ! Pourquoi ? Parce qu'un artisan dispose rarement du capital nécessaire pour reprendre une affaire. Je sais qu'il existe déjà des dispositifs efficaces comme **vous avez pu en créer dans le Nord, cher Alain [GRISSET]. Mais ils ne couvrent hélas pas tout le territoire.**

C'est pourquoi **j'ai décidé de lancer, dès le deuxième semestre de cette année, des guichets d'avance remboursables destinés à mieux couvrir l'ensemble du territoire.** Ils seront mis en place avec les acteurs du financement qui voudront y contribuer : les régions, la Caisse des dépôts et consignations, OSEO, la SIAGI et les SOCAMA. Ces guichets seront lancés à partir de l'inventaire précis, actuellement en cours, **des meilleures pratiques de fonctionnement de guichets régionaux d'avances remboursables. Ils s'appuieront sur l'irremplaçable connaissance fine du tissu artisanal des chambres de métiers.**

Au-delà de l'accompagnement et de la création d'entreprises, **je suis bien conscient de vos préoccupations en matière de financement et d'investissement.**

La commande publique est pour vous un enjeu économique essentiel. Le Gouvernement a décidé de faciliter l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics. Ainsi, **le formalisme des marchés publics ne s'appliquera plus à partir de 4 000 euros, mais à partir de 15 000 euros.** Ce sont des milliers de marchés que les artisans vont désormais pouvoir obtenir beaucoup plus facilement. **D'autre part, nous allons renforcer la possibilité d'embaucher des apprentis comme un élément de choix des entreprises dans les marchés publics.** C'est l'enjeu de la transmission de nos savoir faire, c'est l'enjeu de l'emploi des

jeunes. Je reste également déterminé à convaincre les acheteurs publics d'adhérer à notre projet de mise en place de site web centralisé pour que les TPE sachent facilement où trouver les annonces de marchés publics.

**Un autre problème**, lourd de conséquences pour bien des artisans, **concerne les délais de paiement**. Malgré leur réduction, notamment sous l'impulsion de la LME, ils constituent pour certaines entreprises artisanales une charge de trésorerie insoutenable.

Vous le savez, **le Gouvernement s'est engagé dans une démarche d'exemplarité puisque nous avons décidé que l'administration paiera sans délai les factures de moins de 5 000€**. Ces sommes, certains les disent modiques. En vérité 5000 € dans vos entreprises, c'est vital pour payer les salaires.

Je souhaite néanmoins aller plus loin : **j'ai donc écrit à toutes les grandes entreprises françaises et aux représentants des collectivités locales, aux maires, aux départements, aux régions, pour qu'ils appliquent la même règle**. On ne peut plus tolérer que l'entreprise, l'œuvre d'une vie, soit mise en péril par les retards ou les manquements de l'administration ou de ceux qui ne sont pas à 5 000€ près !

De même, pour **faciliter la maîtrise des délais de paiement**, j'ai demandé à ce que l'on **encadre de manière plus stricte les éventuelles dérogations**. Sachez que les contrôles de la DGCCRF seront poursuivis et renforcés pour assurer le respect de la LME et qu'en cas d'abus, des sanctions seront mises en œuvre. Enfin, pour ce qui concerne spécifiquement le secteur du bâtiment, l'expérience a montré que les difficultés d'application de la LME provenaient notamment de la méconnaissance de ce texte par les professionnels. Une disposition explicite a donc été introduite dans la loi de simplification du droit. A cette occasion, l'encadrement des délais des paiements intermédiaires a été introduit.

Vous le voyez, nous sommes fermement décidés à vous soutenir dans le développement de vos entreprises car le dynamisme de vos entreprises ne doit pas être entravé. C'est ce dynamisme, cette passion qui s'attache à vos métiers qui les rends désormais attractif, bien au-delà des recrutements traditionnels. Ainsi, plus d'un tiers des repreneurs d'entreprises artisanales viennent d'autres horizons professionnels. Sur ce point également vous m'avez signalé une situation ubuesque : aujourd'hui, celui qui reprend une entreprise artisanale de



plus de 10 salariés ne peut conserver la qualité d'artisan au-delà de 3 ans. Accepter cela, c'est nier les valeurs de proximité, de passion de ces nouveaux artisans.

Dans les prochaines semaines nous supprimerons cette limite à trois ans du droit de suite dans les cas de reprise d'entreprise artisanale de plus de 10 salariés. C'était une demande forte que vous nous avez relayé cher Pierre [Martin], nous allons le faire.

**Ainsi, en cas de transmission, le maintien du statut d'artisan ne sera plus limité dans le temps.**

## **II°/ J'aimerais désormais vous parler de la deuxième grande problématique d'avenir pour vos métiers : la compétitivité et l'innovation des entreprises artisanales.**

Vous le savez [je vous en parlais en préambule], la compétitivité des entreprises françaises est grevée par le poids de la charge administrative qui pèse sur elles et les multiples tracasseries qui font le charme de notre administration. Quelques chiffres que vous connaissez tous le confirment : selon l'OCDE, « l'impôt-papier » nous coûte chaque année 3 à 4% de PIB ; de même, nous sommes classés au 116<sup>ème</sup> rang sur 142 en termes de complexité administrative ; j'ajoute enfin que vous perdez 50 jours par an – soit un jour par semaine en moyenne – à régler des problèmes de paperasserie administrative. C'est dire s'il y a avait urgence à agir.

C'est pourquoi j'ai récemment soutenu et fait adopter, le 28 février 2012, **une loi de simplification du droit visant à rendre 1 milliard d'€ aux entreprises**. Certaines dispositions contenues dans ce texte vous concernent directement et vont simplifier très concrètement votre quotidien.

**Je prendrais d'abord l'exemple du bulletin de paye ;** vous le savez, il est trop complexe et peu lisible. Plus personne – patrons comme salariés – ne peut s'y retrouver. Combien de promesses n'avaient pas été faites quant à sa simplification ? Beaucoup, mais aucune n'avait été suivie d'effets.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que ce grand chantier est enfin lancé et **qu'une maquette du bulletin de paie simplifié sera présentée au cours de ce mois de mars 2012,**



avec une réduction significative du nombre de lignes. Les étapes pour atteindre cet objectif sont également tracées : pour les cotisations de sécurité sociale et les contributions sociales au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; puis les contributions chômage, les cotisations de retraite complémentaire et de prévoyance avec une échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Un deuxième exemple : les critères incompréhensibles qui font qu'un véhicule peut être conduit avec tel ou tel permis de conduire et empêchent vos salariés titulaires d'un permis B d'amener les tuiles jusqu'au toit qui doit en être recouvert, mais peuvent conduire le week-end des campings car plus encombrants que des camions de tuiles !!!!!**

Pour mettre un terme à cette situation incroyable, deux nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter de janvier 2013 :

- L'autorisation de conduire des ensembles (véhicules + remorques) d'un PTAC limité à 4,25 tonnes avec un permis B, complété d'une formation de 7H en école de conduite.
- La création, dans le cadre de la directive « permis de conduire » d'une nouvelle catégorie de permis de conduire « C1 » pour les véhicules d'un PTAC compris entre 3,5 tonnes et 7,5 tonnes. Pour cette catégorie, nous avons convenu, avec Claude [GUEANT], que nous allons nous battre auprès de la commission européenne, en lien avec d'autres Etats membres, pour rapprocher l'examen à ce permis C1 de celui du permis B, tout en veillant au respect des impératifs de sécurité routière.

**Encore un exemple** : Actuellement, **un chef d'entreprise remplit jusqu'à 70 déclarations, souvent redondantes** ; c'est évidemment une perte de temps et d'argent considérable. Avec « **l'armoire numérique sécurisée** », cette véritable révolution voulue par le Président de la République, le dirigeant fournira une fois pour toutes les informations qu'il doit donner à l'administration ; cette « armoire numérique » servira de plateforme d'échange entre les administrations, afin de permettre un partage maîtrisé des données des entreprises. Sachez que le premier palier de « l'armoire numérique sécurisée » sera opérationnel sous 10 mois.

J'ajoute que je mettrai en place **une « Commission de réduction de la paperasse »** le 19 mars prochain, pour inscrire la dynamique de simplification dans la durée. En effet, **j'ai voulu m'assurer que les ambitieuses mesures adoptées dans le cadre de la loi de simplification soient appliquées** : la Commission sera chargée d'assurer le suivi de ces mesures, d'auditionner des professionnels et des experts, d'examiner les chantiers de simplification

proposés et mis en œuvre. Elle veillera également à l'évolution de la charge administrative imposée aux entreprises. **Les représentants des organisations professionnelles et consulaires du monde de l'artisanat seront évidemment membres de cette Commission.**

J'aimerais désormais aborder un sujet qui concerne tout particulièrement le secteur du bâtiment, cher Patrick [LIEBUS] : **les obligations d'assurances des entreprises de construction** qui, vous le savez, sont très mal connues des consommateurs. J'ai donc décidé de préciser l'information obligatoire que remettent les entrepreneurs de travaux à leurs clients. A l'issue d'une large concertation avec les consommateurs et les professionnels du bâtiment et de l'assurance **et, suite aux tous derniers échanges que nous avons eus, un projet d'arrêté a été élaboré. Il sera soumis aux consultations formelles en vue d'une adoption rapide** ; il impose aux entrepreneurs de travaux de faire figurer sur leur devis, de manière visible, une information normalisée relative à l'obligation d'assurance. Cette mesure répond à un double objectif : renforcer la transparence au bénéfice des consommateurs et permettre de limiter toute distorsion de concurrence avec des entrepreneurs qui ne respecteraient pas leurs obligations.

Pour renforcer la compétitivité de vos entreprises, **il y a évidemment ces grandes mesures de simplification, mais il y a aussi le sujet des charges sociales.**

J'ai décidé de mettre en place, avec les Ministères concernés, une série de mesures ambitieuses et pragmatiques pour simplifier et alléger celles-ci :

- Je veux d'abord assurer aux travailleurs indépendants un service de sécurité sociale complet, de qualité et efficace. **C'est pourquoi les cotisants qui déclarent leurs revenus sur Internet pourront désormais régulariser leurs cotisations de manière anticipée**, au printemps de l'année suivante au lieu de l'automne ; de même, pour sécuriser le cotisant face à la complexité de la législation relative au prélèvement social, **la procédure du rescrit sera étendue à de nouveaux domaines.**
- **J'ai également souhaité en finir avec la rigidité du système de paiement des cotisations sociales.** C'est pourquoi, depuis l'adoption de la loi de financement de sécurité sociale pour 2012, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier, **vous pouvez régulariser**

**les cotisations de manière anticipée mais aussi moduler la fréquence de leur versement.**

- Vous le savez, certains prélèvements obligatoires sont particulièrement défavorables au développement des TPE. En matière de CFE, le Gouvernement a fait adopter une mesure permettant aux collectivités territoriales, qui sont à l'origine de cet impôt, de les réduire pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 €. Cette mesure vous était destinée et je demande solennellement aux collectivités locales d'appliquer ce dispositif.
- De même, pour atténuer les effets néfastes de franchissement de seuils, de 9 à 10 ou de 19 à 20 salariés, qui freinent dramatiquement la croissance de vos entreprises, **le Gouvernement a adopté un dispositif qui atténue pendant 6 ans les charges liées à ces franchissements de seuil. Cette mesure rend aux entreprises un montant de 150 Millions d'€ par an.** C'est un excellent moyen de développer nos TPE et PME.
- **En matière de retraite :** Chaque année, malgré l'exercice continu de leur activité, en raison d'un revenu insuffisant, près de 20% des artisans et commerçants valident moins de 4 trimestres par année travaillée et ne parviennent donc pas à se constituer des droits à la retraite complets.

**C'est pour cela qu'un dispositif de rachat d'années incomplètes à un tarif avantageux, sera très bientôt proposé aux artisans, dès la publication d'un décret au mois d'avril:** il sera possible de compléter les périodes au titre desquelles des cotisations sont insuffisantes pour la validation de 4 trimestres par an, tout en préservant l'équilibre financier du RSI.

Il sera ainsi possible de valider jusqu'à 7 trimestres, à raison d'un trimestre par période d'affiliation de 5 ans, pour un coût de 600€ le trimestre.

- Pour conclure sur ce sujet des charges sociales, je tiens à vous le dire dès à présent, **je n'accepterai pas que dure plus longtemps une de ces incohérences qui font que l'on pénalise ceux qui entreprennent, ceux qui prennent des risques, ceux qui**

**peinent dans leur travail.** Comment voulez-vous avoir envie d'entreprendre quand les premiers courriers que vous allez recevoir sont des appels de charges ? C'est pourquoi, la prochaine loi de financement de la sécurité sociale **portera la suppression des cotisations provisionnelles de début d'activité** : on ne peut pas commencer par courir un marathon avec un boulet aux pieds ! **Cette mesure rendra de la trésorerie** aux travailleurs indépendants lors de leurs deux premières années d'activité.

Cette mesure de justice et d'efficacité, **ce n'est qu'une première étape.** Je sais que beaucoup d'entre vous souhaitent que nous allions plus loin. Le Président de la République est particulièrement attentif à vous protéger et à veiller à ce que vous soyez traités aussi bien que les autres chefs d'entreprises. La création de l'EIRL qu'il a voulu en est la parfaite démonstration. **C'est un sujet sur lequel il aura l'occasion de s'exprimer ce soir sur TF1.**

**J'aimerais à présent vous dire quelques mots au sujet de l'innovation, qui est également un facteur essentiel de compétitivité et qui doit rester au cœur de vos métiers.** Je suis en effet convaincu que le respect de vos savoir-faire traditionnels, couplé au choix de l'innovation, **constitue la martingale gagnante pour tirer profit de la compétition internationale et faire valoir nos atouts dans une mondialisation qui rime trop souvent avec uniformisation.**

L'innovation n'est pas seulement réservée aux grands groupes ou à l'industrie. Le renforcement de la compétitivité de l'économie française passe aussi par le renforcement de l'effort d'innovation dans les petites entreprises.

**Pour cela, j'ai souhaité que L'État renforce dès 2012 l'action des pôles d'innovations pour l'artisanat :**

- Un comité d'orientation stratégique au niveau national sera installé, renforçant la cohérence d'action de l'ensemble des pôles
- De nouveaux contrats triennaux (2012/2014) définiront une feuille de route claire pour chaque pôle. Les besoins des entreprises, les capacités d'action des pôles et des partenaires seront ainsi mieux organisés. Les contrats comporteront des indicateurs de résultat sur les actions inscrites dans les feuilles de route.

J'ai par ailleurs confirmé, il y a quelques jours que l'engagement financier de l'État en faveur des pôles d'innovation s'élèvera à 2,7 millions d'euros en 2012.

**Parmi les facteurs d'innovation, je tiens à dire un mot du numérique.**

Pour les artisans, TPE et PME qui ont fait la transition numérique, Internet est un vecteur puissant pour rechercher de nouveaux clients. Cela suppose néanmoins de bénéficier de recommandations dont ne disposent pas toujours les artisans, surtout lors du lancement de leur activité. Des solutions ont été développées pour faciliter les rendez-vous d'affaires et mettre en relation de manière efficace les artisans et leurs prospects : j'ai eu d'ailleurs l'occasion de rencontrer récemment un entrepreneur français, Philippe [MANGÉARD], Président du réseau JKPM, qui a fait la démonstration de l'efficacité de sa solution de mise en réseau des entreprises. **L'utilisation du numérique et des nouvelles technologies est un atout formidable pour votre développement que vous devez embrasser.**

**Je tiens également à dire un mot de l'innovation par le design.** Vous le savez, le design contribue de manière décisive à l'augmentation du chiffre d'affaires, à la satisfaction des clients. Il permet une différenciation des produits et améliore la compétitivité des entreprises.

Cependant, nous devons constater que les entreprises françaises, notamment artisanales, ne font appel que rarement à des services de design.

Pour les accompagner, j'ai décidé le lancement d'un appel à projet de 100 000 euros pour encourager les entreprises artisanales à intégrer le design dans leurs processus de production et la création d'un module spécifique « artisanat » sur le site « entreprises et design ».

Je souhaite également que nous réfléchissions ensemble au **moyen de promouvoir la double estampille: "made by" et "designed by"**. Je suis convaincu que cette double signature constituerait une formidable valeur ajoutée pour les artisans et pour les designers.

**Simplification, allègement des charges, et développement de l'innovation sont essentiels pour accroître votre compétitivité. Mais il reste un dernier axe qui me tient particulièrement à cœur c'est celui de votre développement et de votre rayonnement à l'international.**

Je suis convaincu qu'il faut soutenir à l'exportation les entreprises artisanales : leur chiffre d'affaires dans ce domaine est pour l'instant insuffisant (6 milliards d'€ selon l'APCMA).

Je veux donc adapter le soutien à l'export aux spécificités des entreprises artisanales. 4 grandes actions seront menées en ce sens :

- J'ai demandé à ce que le soutien des entreprises artisanales soit intégré aux objectifs des Chartes régionales pour que vous bénéficiiez d'une chaîne d'accompagnement à l'export cohérente et efficace.
- Le dispositif d'accompagnement des Entreprises du patrimoine Vivant (EPV) mis en place depuis 2012, sera poursuivi en 2012 avec une enveloppe budgétaire spécifique de 100 000€
- La circulation de l'information sur l'assurance prospection entre Ubifrance et la Coface sera renforcée en direction de vos entreprises pour mieux identifier de nouveaux exportateurs de l'artisanat
- L'APCMA va être intégrée comme membre à part entière des associations de portage, Pacte PME International et partenariat France-Entreprises pour l'Export.
- Je souhaite enfin que les grandes fortunes américaines, asiatiques, sud américaines ou russes parrainent des artisans français labellisés Entreprises du patrimoine vivant (EPV) et métiers d'art. Les artisans pourront ainsi remporter de nouveaux marchés. Des réunions « Tupperware » seront lancées à Miami et à Moscou au 1<sup>er</sup> semestre 2012 et permettront que des « riches » aident à commercialiser l'excellence de notre artisanat.

J'ai aussi convaincu des opérateurs, chefs et artisans français de s'associer pour proposer leur offre dans un lieu qui reflétera l'art de vivre à la française à New York : un espace « Rendez-vous en France ». Cet espace temporaire de promotion de la destination France au travers de l'excellence des produits et savoir-faire de notre pays sera mis en place à l'occasion de la Fête de la Gastronomie en septembre prochain à New York. Il préfigurera l'ouverture d'espaces permanents dans la ville américaine puis dans d'autres villes à l'étranger.

Cette visibilité de la production artisanale, je tiens également à ce que nous la retrouvions, sous forme d'espace dédié, dans tous les lieux de passage internationaux : Roissy, à quelques pas d'ici en sera un excellent exemple.

**Ce sera un vecteur de diffusion important, notamment pour l'artisanat et les métiers d'arts, qui contribuent à maintenir très haut l'image de la France dans le monde et doivent acquérir davantage de visibilité.** Le Président de la République a récemment rappelé qu'il souhaitait reprendre les conclusions de la commission du président Giscard d'Estaing sur l'avenir de l'Hôtel de la Marine : **les cours principales seront transformées en rues piétonnes, les emplacements au rez-de-chaussée seront concédés aux métiers d'art et de civilisation françaises** ».

Pour renforcer cette visibilité, j'ai décidé de confier à Serge NICOLE, président des Ateliers d'Arts de France mission de réflexion sur le déploiement des maisons de la création artisanale. Ce concept est déjà développé dans certaines villes de France comme partenariat entre la ville et les réseaux consulaires. Cela me semble une bonne pratique qui mérite d'être développée.

**III°/ J'en viens maintenant à la troisième grande problématique de ces Assises : assurer l'avenir de vos métiers, cela passe également par le renforcement de leur attractivité et des efforts sur l'emploi et la formation.**

Vous le savez, le Président de la République a courageusement remis la formation au cœur du débat que ce soit à l'occasion de sa candidature ou lors du sommet de crise du 18 janvier 2012 : 230 millions d'€ consacrés exclusivement à la formation professionnelle dans le cadre des mesures d'urgence, avec le dispositif « former plutôt que licencier » (40 millions), la formation des demandeurs d'emploi de longue durée (150 millions) ou encore l'augmentation des effectifs de Pôle Emploi (10 millions).

**Consacrer plus de moyens à la formation, développer l'apprentissage, valoriser les filières manuelles : tout cela constitue d'excellents moyens pour relancer l'emploi en France et mettre à l'honneur des métiers trop longtemps ignorés.** Je veux vous faire une confidence à ce sujet : j'ai la fierté d'appartenir à un Gouvernement qui a rompu avec une vision élitiste et qui a su redonner envie à nos jeunes de travailler dans le commerce, l'artisanat ou la restauration. Car disons-le sans esprit polémique : nous n'allons pas construire une France forte en ne faisant que des docteurs ès sociologie, ès psychologie ou des



fonctionnaires. Ce n'est pas possible dans le monde en pleine mutation dans lequel nous vivons.

Je dis cela avec d'autant plus de plaisir que nous avons la joie d'accueillir aujourd'hui une centaine « d'étudiants des métiers » du campus de Bobigny [animé par Patrick TOULMET] qui vous prouveront leurs talents dans quelques instants en vous présentant quelques unes de leurs réalisations lors du petit cocktail qui suivra. Je les en remercie sincèrement.

Il reste évidemment des efforts à accomplir, j'en suis pleinement conscient. **C'est pour cela que j'ai voulu reconnaître et valoriser la qualité d'artisan.** Ce mot dont vous êtes légitimement si fiers, qui exprime l'amour du métier et la proximité du client, vous m'avez fait savoir combien vous teniez à le conserver lorsque votre entreprise grandit ou lorsque vous en reprenez une.

En m'appuyant sur les travaux du Sénateur André Reichardt, dont je tiens à souligner la qualité, lors de la mission sur les qualifications professionnelles dans l'artisanat que je lui ai confiée, **j'ai veillé à ce que la lisibilité de la qualité d'artisan soit renforcée, et à ce que soient mises en valeur vos qualifications professionnelles.** La loi de simplification du droit, adoptée le 29 février dernier, valorise tous vos métiers en prévoyant que tous les professionnels immatriculés au répertoire des métiers aient désormais la qualité d'artisan, du fait de cette immatriculation.

J'ajoute que les artisans, titulaires d'une qualification correspondant à l'activité exercée seront désormais reconnus « artisans qualifiés ».

Vous le savez, à l'heure où je vous parle il pèse une incertitude sur la validation de cette disposition par le Conseil constitutionnel. Car il faut le dire, en refusant de débattre au Sénat de la simplification de la vie des entreprises et en déférant ensuite le texte au Conseil constitutionnel. François HOLLANDE et ses amis ont choisi délibérément de prendre en otage les artisans [mais aussi les professions libérales].

Je prends cet engagement devant vous, au nom du Président de la République : si la disposition devait être censurée, le Président, s'il est réélu, inscrira à nouveau cette disposition dans les tous premiers textes qui seront adoptés lors du prochain quinquennat.

Cette même disposition qui prévoit que la qualité d'artisan est conférée par l'inscription au répertoire des métiers, renforce l'attractivité de vos entreprises. En effet, nous avons tous pu constater l'engouement des jeunes diplômés ou des cadres expérimentés pour l'artisanat lors d'une reconversion. Besoin d'indépendance, de maîtriser son quotidien professionnel, de

donner du sens au travail. C'est bien souvent l'occasion de concrétiser un rêve ancien ou de donner corps à une passion. Désormais ces aventuriers des métiers qui reprennent une entreprise artisanale sans être qualifiés dans l'activité pourront conserver la belle qualité d'artisan de par leur inscription au répertoire des métiers.

**J'ai aussi demandé à l'Institut Supérieur des Métiers d'élaborer, en lien avec vos différentes organisations professionnelles, un dictionnaire de l'artisanat et des métiers, qui sera un véritable vecteur de reconnaissance culturelle.** Je remercie Alexis [GOVCIYAN] du formidable travail accompli dans la réalisation de ce précieux outil.

Je vous parlais de l'apprentissage et de l'ambitieuse loi de juillet 2011 ; c'est une première étape indispensable. Mais il nous faut aller plus loin et mieux faire connaître vos métiers de passion à nos jeunes. Surtout, les familles doivent savoir que l'apprentissage reste un « ascenseur social » et un rempart contre le chômage : 80% des apprentis trouvent un emploi à l'issue de leur formation ; et un patron d'entreprises artisanales sur deux est un ancien apprenti.

**C'est pourquoi j'ai voulu que les Chambres de Métiers et d'Artisanat (CMA) soient intégrées au service public de l'orientation et labellisées à ce titre ;** les procédures de labellisation sont actuellement engagées dans les régions sous la responsabilité des préfets.

C'est également pour renforcer l'apprentissage et réduire les difficultés de recrutement **que je souhaite adapter la capacité d'accompagnement simultané d'apprentis par les maîtres d'apprentissage, actuellement limitée à 3.**

**Je souhaite que les maîtres d'apprentissage justifiant de 5 années d'expérience dans le tutorat puissent encadrer jusqu'à 4 apprentis.** Une concertation va être engagée pour modifier le code du travail en ce sens.

De même, il faudra aboutir enfin sur la question dite des « machines dangereuses ». Au fond, comme vous me le rappeliez il y a encore quelques jours, cher Alain [GRISSET], je crois qu'il n'est pas inutile de permettre aux apprentis d'être formés sur les machines qu'ils seront amenés à utiliser dans leur vie professionnelle.

L'assouplissement des contraintes liées à l'utilisation des machines par les jeunes en formation professionnelle sera réalisée par décret

2 axes seront envisagés :

- > L'élargissement du champ d'application des dérogations à tout type de contrat de formation professionnelle
- > Le remplacement de l'actuelle dérogation nominative par une dérogation globale, accordée sous conditions, permettant à une entreprise d'employer des jeunes aux travaux dangereux.

**Je veux aussi réformer en profondeur le référentiel du stage de préparation à l'installation (SPI) des artisans, qui n'est plus du tout adapté à l'environnement actuel du créateur ou repreneur d'entreprise artisanale.**

L'APCMA mettra en place un groupe de travail afin d'élaborer, avant la fin 2012, les projets de texte permettant un SPI rénové. Il faut que le SPI rénové soit constitué au moyen d'un tronc commun harmonisé sur l'ensemble du territoire, et que soient étudiées les possibilités qu'un certificat de fin de stage obligatoire conditionne l'inscription de l'entreprise au registre des métiers.

Enfin, nous avons beaucoup travaillé à développer le réseau des Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA) sur l'ensemble du territoire, et à promouvoir leurs offres de formation. Le but est d'atteindre une couverture sur l'ensemble des régions dès la fin de cette année ; j'ajoute qu'un plan d'action de développement sera conclu pour chacune des URMA labellisées.

\*\*\*

Au-delà de ces décisions qui seront rapidement mise en œuvre, je souhaite que deux chantiers de réflexion soient ouverts :

- Je souhaite tout d'abord que soit regardée sans tabou la situation des travailleurs indépendants, dans toute ses dimensions : fiscale, sociale, au regard de la retraite. Si des inégalités de traitement existent, il faudra regarder s'il est possible de les corriger. Sur ce point, j'ai décidé de missionner l'Inspection Générale des Finances.
- La question de l'articulation entre les activités et les métiers. Aujourd'hui les exigences de qualifications sont posées au niveau des activités, et je comprends que, pour certains, cette situation n'est plus adaptée, notamment au regard des exigences de sécurité pour les consommateurs. Cette question faisant débat, il me parait nécessaire

Seul le prononcé fait foi 18

de pousser la réflexion. Je souhaite que le Sénateur Reichardt, qui a fait un travail remarquable sur les qualifications professionnelles le poursuive sur ce sujet, en expertisant également la possibilité d'une commission paritaire de certification spécifique à l'artisanat.

Pour conclure, je veux vous le dire, toutes ces mesures sont le fruit du travail consensuel que nous avons mené main dans la main. Ce sont vos mesures. Je vous le disais, durant un an et demi, j'ai sillonné la France entière à votre rencontre. Chacun des échanges que j'ai eus avec vous fut unique, même si vous partagez tous des préoccupations communes. Car ce ne sont pas simplement des artisans que j'ai rencontrés. Ceux que j'ai rencontrés, ce sont des hommes et des femmes animés par l'amour de leur travail, l'amour de la France et la passion de leurs métiers.

Je me rappelle cet horloger de Morlaix qui brille dans la mondialisation grâce à son site Internet.

Je me rappelle cet ébéniste de l'Eure qui embauche grâce aux heures supplémentaires défiscalisées.

Je me rappelle cette boulangère de l'Auvergne qui fait la tournée des villages avec sa camionnette pour lutter contre la désertification rurale.

Je me rappelle toutes celles et tous ceux qui n'ont jamais abandonné durant la crise; toutes celles et tous ceux qui n'ont jamais baissé les bras et qui ont continué de se retrousser les manches; toutes celles et tous ceux qui ont continué de faire tourner leur affaire et de protéger leurs salariés dans le respect de l'humain; toutes celles et tous ceux qui ont continué de travailler pour leur famille, d'éduquer leurs enfants dans le respect de la République, d'investir pour leur avenir personnel et pour le bien commun.

Je me rappelle tous ces artisans car on ne les voit jamais dans les journaux ou sur les plateaux de télévision; on ne les voit jamais dans les longs cortèges d'indignés qui suscitent l'admiration des bien-pensants; on ne les voit jamais parmi les casseurs qui suscitent l'indulgence de ceux qui ont oublié la vraie valeur du travail. Malgré les difficultés, vous avez su garder la tête haute, vous n'avez jamais commis d'excès.

Au fond, quand je me rappelle ces hommes et ces femmes, quand je vous regarde vous artisans, je vois le visage de la France.



Mesdames, Messieurs les artisans,

Vous êtes, je le disais, les piliers de la France forte: une France forte de son passé, forte de ses convictions, forte des valeurs qu'elle défend, et forte de la confiance qu'elle garde en son avenir. L'artisanat, c'est la France; l'avenir de la France, c'est l'artisanat!

Je vous remercie.